

Décision

Générale

colonial

Décision n° 787 18 juillet 1952

n° 787 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis à bénéficier dès augmentations de salaire prévues par l'article 9 de l'arrêté n° 235 susvisé les auxiliaires ci-après désignés : Mme. Boust, dame-employée auxiliaire 2e catégorie (P.T.T.), pour compter du 1er juin 1952 ; MmME.Nevu, dame-employée auxiliaire 3e catégorie (S.), pour pour compter du 1er avril 1952 ; M. Huada (Bernard), auxiliaire 23 catégorie (Serv. Judic), pour compter du 1er juillet 1952.